



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 mars 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 14 mars 2023, à 19 h, sous la présidence du maire, Antonin Valiquette, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Antonin Valiquette, maire
Mme Joy Davies, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Sara Vigneau, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert

Sont aussi présentes :

Danielle Hubert, directrice des services administratifs et trésorerie
Andrée-Maude Renaud, greffière

Sept personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Antonin Valiquette, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

CM2303-0693

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Joy Davies,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 février 2023
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 mars 2023

No. de résolution
ou annotation

- 7.2 Finances
 - 7.2.1 Autorisation de signature – Entente relative au Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités - Volet 1
 - 7.2.2 Octroi d'un contrat de gré à gré – Chevrolet Buick GMC de l'Archipel – Fourniture d'un véhicule de service destiné aux fins du service d'incendie
- 7.3 Communications
- 7.4 Ressources humaines
- 7.5 Services techniques et des réseaux publics
- 7.6 Hygiène du milieu
 - 7.6.1 Autorisation d'appel d'offres – Transport et traitement des résidus de construction
 - 7.6.2 Adoption du rapport de consultation publique et du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) modifié
- 7.7 Sécurité publique
 - 7.7.1 Autorisation de signature – Entente de partage de services avec la Ville de Grande-Rivière – Directeur du service de sécurité incendie
- 7.8 Aménagement du territoire
 - 7.8.1 Octroi de contrat de gré à gré – Firme Belanger Design – Conception d'un devis technique – Projet de signalisation du parc régional
- 7.9 Développement du milieu
 - 7.9.1 Autorisation de signature – Avenant 2023-1 au contrat de prêt pour l'établissement du Fonds local d'investissement (FLI) – Enveloppe additionnelle
 - 7.9.2 Demande d'aide financière – Fonds régions et ruralité (volet 2) – Politique de soutien aux projets structurants
 - 7.9.3 Affectation de sommes provenant du Fonds régions et ruralité (volet 2) – Soutien à la compétence de développement local et régional – Politiques d'investissement
 - 7.9.4 Affectation du Fonds régions et ruralité 2023 (volet 2) – Mise en oeuvre Horizon 2025
 - 7.9.5 Adoption du rapport de la reddition de comptes annuelle 2022 – Fonds régions et ruralité (volet 2) – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 mars 2023

- 7.9.6 Appui à la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine – Projet « L’observatoire intersectionnel des violences fondées sur le sexe de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine »
- 7.10 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.11 Service de l’ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.12 Réglementation municipale
- 8. Affaires diverses
 - 8.1 Autorisation de dépôt d’une demande d’aide financière – Programme d’appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d’excellence – Ministère de l’Économie et de l’Innovation
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM2303-0694

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 février 2023

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 février 2023.

Sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l’unanimité des membres présents

d’approuver ce procès-verbal tel qu’il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n’est présenté.

CM2303-0695

APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 3 au 26 février 2023 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l’unanimité des membres présents

d’approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 525 944,74 \$.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 mars 2023

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil de la Communauté maritime depuis la dernière séance.

SERVICES MUNICIPAUX

FINANCES

CM2303-0696

Autorisation de signature – Entente relative au Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités - Volet 1

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a pour objet de mettre à la disposition des citoyens des logements à loyer modique;

CONDIDÉRANT QUE la SHQ souhaite verser une subvention visant à réduire l'écart entre le loyer reconnu pour un logement désigné et la capacité de payer du ménage occupant le logement;

CONSIDÉRANT QUE par le décret numéro 806-2021 du 10 juin 2021, la SHQ est autorisée à mettre en oeuvre le Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE ce programme remplace les programmes d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs de 2004 et 2005, autorisés par décrets;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil d'autoriser l'Office municipal d'habitation à gérer ledit programme;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Joy Davies,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, l'entente relative au Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités - Volet 1.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 mars 2023

CM2303-0697

Octroi d'un contrat de gré à gré – Chevrolet Buick GMC de l'Archipel – Fourniture d'un véhicule de service destiné aux fins du service d'incendie

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'un véhicule de service destiné aux fins de l'équipe d'officiers du service d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE les fournisseurs locaux ont été contactés pour soumettre un prix à l'égard d'un type de véhicule recherché, disponible sur le territoire des Îles, en vue d'une éventuelle acquisition;

CONSIDÉRANT QUE la proposition reçue de Chevrolet Buick GMC de l'Archipel concernant la fourniture d'un véhicule Chevrolet Traverse AWD 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la Direction des services administratifs et de la trésorerie à cet effet;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la réglementation en vigueur en matière de gestion contractuelle, le conseil peut octroyer un contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Joy Davies,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'accepter l'offre déposée par Chevrolet Buick GMC de l'Archipel pour l'acquisition d'un Chevrolet Traverse AWD 2023, au prix de 63 767,44 \$ toutes taxes incluses.

Cette dépense sera financée par le fonds de roulement de la Communauté maritime et remboursée sur une période de 5 ans.

HYGIÈNE DU MILIEU

CM2303-0698

Autorisation d'appel d'offres – Transport et traitement des résidus de construction

CONSIDÉRANT les apports de bois de construction qui s'accumulent au Centre de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de requérir, au moyen d'un appel d'offres, des services spécialisés en matière de transport et de traitement du bois de construction à l'extérieur des Îles;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 mars 2023

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le chef de division de hygiène du milieu, Thibaud Durbecq, à
procéder à la préparation et la publication d'un appel d'offres public
concernant le transport et le traitement des résidus de construction.

CM2303-0699

Adoption du rapport de consultation publique et du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) modifié

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) du territoire des Îles-de-la-Madeleine est en vigueur depuis le 18 janvier 2017 et qu'en vertu de l'article 53.23.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les sept (7) ans;

CONSIDÉRANT la Communauté maritime a procédé à l'adoption d'un projet de PGMR révisé le 13 décembre 2022 par sa résolution numéro CM2212-0640;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 53.14 de la LQE, le projet de PGMR a été soumis à une assemblée de consultation publique, et ce, dans un délai d'au moins 45 jours suivant la publication du sommaire du projet de PGMR accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée publique s'est tenue le mardi 31 janvier 2023, à compter de 19 heures, à la mairie sise au 460, chemin Principal, à Cap-aux-Meules;

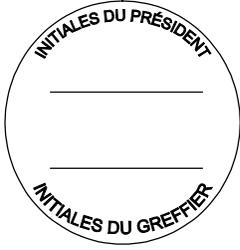
CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 53.15 de la LQE, un rapport faisant notamment état des observations recueillies lors de cette assemblée a été produit et est rendu accessible au public séance tenante;

CONSIDÉRANT QUE le projet de PGMR a été modifié pour tenir compte des avis reçus lors de cette assemblée publique;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de PGMR et le rapport de consultation publique doivent maintenant être transmis à RECYC-QUÉBEC, conformément à l'article 53.16 de la LQE;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Sara Vigneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 mars 2023

d'adopter le rapport de consultation publique du projet de PGMR ainsi que le projet de PGMR modifié;

de transmettre le projet de PGMR et le rapport de consultation publique à RECYC-QUÉBEC.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

CM2303-0700

Autorisation de signature – Entente de partage de services avec la Ville de Grande-Rivière – Directeur du service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de sécurité incendie et de la sécurité publique de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Communauté maritime a quitté ses fonctions à l'automne 2022;

CONSIDÉRANT QUE, pour la durée du processus de dotation et d'intégration d'un nouveau directeur, des négociations ont été entreprises avec la Ville de Grande-Rivière en vue d'assurer le suivi administratif ainsi que le bon fonctionnement du service de sécurité incendie aux Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de définir les modalités et engagements des parties au moyen d'une entente de partage de services et d'y désigner des signataires;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Joy Davies,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'allouer un montant de 45 000,00 \$, à même le budget de fonctionnement, relativement au partage temporaire des services du directeur de sécurité incendie de la Ville de Grande-Rivière, et ce, pour une durée de 6 mois;

d'autoriser le maire, Antonin Valiquette, et la directrice générale, Ariane Cummings, à signer pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, l'entente rédigée à cette fin avec la Ville de Grande-Rivière ainsi que tout document afférent à cette entente.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CM2303-0701

Octroi de contrat de gré à gré – Firme Belanger Design – Conception d'un devis technique – Projet de signalisation du parc régional

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime est gestionnaire des terres publiques depuis 2014 par la signature d'une entente de délégation de gestion avec le ministère québécois de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 mars 2023

CONSIDÉRANT QUE la création d'un parc régional, conformément aux articles 112 à 121 de la Loi sur les compétences municipales, permettrait, en plus d'apporter des possibilités de développement, de répondre concrètement et efficacement à la majorité des problématiques qui sont connues et documentées sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime souhaite utiliser le concept de parc régional pour mieux harmoniser le développement et la protection du territoire visé, en y intégrant des responsabilités supplémentaires, et ce, en vertu des particularités de celui-ci et principalement celles liées à l'insularité;

CONSIDÉRANT la subvention de 20 000 \$ accordée par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec afin de développer une image de marque pour le parc régional et produire la signalisation nécessaire destinée aux utilisateurs;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la réglementation en vigueur en matière de gestion contractuelle, le conseil peut octroyer un contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil octroie à la firme Bélanger Design le contrat relatif à la conception d'un devis technique dans le cadre du projet de signalisation du parc régional, au prix de 12 875 \$ plus les taxes applicables;

que le directeur des projets de développement du territoire, Serge Bourgeois, soit autorisé à signer tout document relatif à ce contrat;

Cette dépense sera financée dans le cadre du budget réservé au parc régional à même celui prévu aux projets régionaux, soit 20 000 \$ provenant d'une subvention du ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec et 20 000 \$ déjà consentis au parc régional par la Communauté maritime.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

CM2303-0702

Autorisation de signature – Avenant 2023-1 au contrat de prêt pour l'établissement du Fonds local d'investissement (FLI) – Enveloppe additionnelle

CONSIDÉRANT les compétences de la Communauté maritime en matière de développement économique;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 mars 2023

CONSIDÉRANT QUE la mise en place du réseau Accès Entreprise Québec permet aux entreprises d'obtenir du soutien et du capital de croissance et d'investissement;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a signé une entente de gestion avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds local d'investissement (FLI);

CONSIDÉRANT QU' en décembre dernier, le gouvernement du Québec a autorisé une nouvelle prolongation des modalités actuelles d'utilisation du FLI jusqu'au 31 mars 2023 en ajoutant une enveloppe additionnelle de 210 000 \$;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de définir le financement et les engagements des parties par la signature d'un avenant à l'entente rédigé à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Joy Davies,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil autorise le maire, à signer, pour et au nom de la Communauté maritime, l'avenant n° 2023-1 au contrat de prêt pour l'établissement du Fonds local d'investissement (FLI) relativement à une augmentation de l'emprunt au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie de 210 000 \$.

CM2303-0703

Demande d'aide financière – Fonds régions et ruralité (volet 2) – Politique de soutien aux projets structurants

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'aide financière pour la période d'analyse hivernale de la Politique de soutien aux projets structurants du Fonds régions et ruralité (volet 2);

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a procédé à l'étude de cette demande le 13 février 2023, que le projet répond aux critères de sélection, lequel projet fait l'objet d'une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT la concordance de cette initiative avec les objectifs du projet de territoire Horizon 2025, de la Politique culturelle et de la Politique-cadre de développement touristique des Îles-de-la-Madeleine;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 mars 2023

que l'aide financière provenant du Fonds régions et ruralité (volet 2) – Projets spécifiques soit consentie au projet suivant, et ce, conditionnellement au respect des exigences ci-dessous mentionnées :

Organisme promoteur : Arrimage
Projet : Portrait 2023 du secteur culturel des Îles
Montant accordé : 25 000 \$
Montant total du projet : 50 000 \$
Conditions à respecter : Preuve d'engagement des partenaires financiers.

CM2303-0704

Affectation de sommes provenant du Fonds régions et ruralité (volet 2) – Soutien à la compétence de développement local et régional – Politiques d'investissement

CONSIDÉRANT QUE le Fonds régions et ruralité (volet 2) – Soutien à la compétence de développement local et régional permet à la Communauté maritime de réaliser ses mandats en regard du développement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a adopté, en 2020, la Politique de soutien aux entreprises et la Politique de soutien aux projets structurants;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime doit affecter annuellement une somme provenant du Fonds régions et ruralité à la mise en œuvre de ses politiques et ses projets;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Joy Davies,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime affecte une somme minimale de 250 000 \$ aux fins de la mise en œuvre de la Politique de soutien aux entreprises ainsi qu'une somme minimale de 250 000 \$ aux fins de la mise en œuvre de la Politique de soutien aux projets structurants, ces sommes couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

CM2303-0705

Affectation du Fonds régions et ruralité 2023 (volet 2) – Mise en œuvre Horizon 2025

CONSIDÉRANT QUE le Fonds régions et ruralité (volet 2) permet à la Communauté maritime de réaliser ses mandats en regard du développement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de territoire Horizon 2025 établit les orientations et les objectifs en matière de développement du territoire, et ce, à court, moyen et long terme;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 mars 2023

CONSIDÉRANT QUE plusieurs actions du projet de territoire Horizon 2025 relèvent et de la Communauté maritime et de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et que la réalisation de celles-ci nécessite des investissements;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que la Communauté maritime affecte une somme de 250 000 \$ aux fins de la mise en œuvre de certaines des actions liées au projet de territoire Horizon 2025, et ce, pour l'année 2023, laquelle somme sera destinée particulièrement aux dossiers suivants :

- Dossier énergie;
- Dossier de développement économique, notamment la rencontre développement économique;
- Forum des partenaires, notamment le renouvellement du projet de territoire;
- Dossiers en aménagement, notamment la révision du schéma d'aménagement;
- Dossier du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire pour les activités culturelles du Camp de jour.

CM2303-0706

Adoption du rapport de la reddition de comptes annuelle 2022 – Fonds régions et ruralité (volet 2) – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a signé, le 31 mars 2020, avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, l'Entente relative au Fonds régions et ruralité (volet 2) – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime s'est engagée à déposer, chaque année, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, un rapport d'activités sur l'utilisation du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Sara Vigneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime adopte le rapport d'activités du Fonds régions et ruralité (volet 2) des Îles-de-la-Madeleine couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022;

qu'une copie de ce rapport soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à l'entente.



No. de résolution
ou annotation

CM2303-0707

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 mars 2023

Appui à la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine – Projet « L’observatoire intersectionnel des violences fondées sur le sexe de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine »

CONSIDÉRANT QUE l’équipe de développement du milieu coordonne la mise en œuvre de la Stratégie d’attraction des personnes adoptée par la Communauté maritime en mai 2018 visant à répondre à l’accueil, l’intégration et la rétention des personnes issues de l’immigration;

CONSIDÉRANT QUE la Stratégie d’attraction a adopté, le 1^{er} octobre dernier, un plan d’action sur 3 ans en collaboration avec le ministère de l’Immigration, de l’Intégration et de la Francisation visant à développer, entre autres, des conditions favorables au vivre-ensemble de toutes les cultures aux Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine souhaite déposer une demande d’aide financière relativement au projet « L’observatoire intersectionnel des violences fondées sur le sexe de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet cadre bien avec la mission de la Stratégie d’attraction des Îles-de-la-Madeleine et que sa réalisation permettra de recueillir des données par rapport aux défis que peuvent vivre certaines minorités visibles en choisissant de vivre aux Îles;

CONSIDÉRANT la demande de soutien formulée à la Stratégie d’attraction des personnes de la Communauté maritime par la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Joy Davies,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l’unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime donne son appui à la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine relativement au projet « L’observatoire intersectionnel des violences fondées sur le sexe de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine ».



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 mars 2023

CM2303-0708

AFFAIRES DIVERSES

Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière – Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence – Ministère de l'Économie et de l'Innovation

CONSIDÉRANT l'importance pour la Communauté maritime de continuer à agir concrètement sur les enjeux territoriaux que sont la démographie et la main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime, par l'intermédiaire de son Service de développement du milieu, coordonne la mise en œuvre de la « Stratégie d'attraction des personnes » visant à rechercher des solutions à l'enjeu de main-d'œuvre et « Accès Entreprise Québec - Îles-de-la-Madeleine », dont l'objectif est la création et l'utilisation d'outils de communications pour les entreprises du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime souhaite réaliser une campagne de promotion en collaboration avec des partenaires du milieu en vue de recruter de la main-d'œuvre pour la prochaine saison estivale et soumettre à cet effet une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Sara Vigneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence dans le cadre du volet Soutien aux activités et aux projets structurants;

d'autoriser la directrice par intérim du développement du milieu, Annie Lebel, à signer tout document relatif à la demande d'aide financière.

Cette résolution abroge et remplace la résolution n° CM2209-0585 adoptée à la séance conseil tenue le 13 septembre 2022.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 mars 2023

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

CM2303-0709

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Sara Vigneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 35.

Antonin Valiquette, maire

Andrée-Maude Renaud, greffière